



## Bureau

Publié le : 08/04/2025

### Séance du jeudi 27 mars 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h17

**Etaient présents :** Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°4), M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°4), M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°55 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°4), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°4), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°4), M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents :** M. François BOUSSO, M. Benoit VUILLEMIN

**Secrétaire de séance :** M. Frank RACLOT

**Procurations de vote :** M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00061

Rapport n°3 - Commission Annuelle Prospective des Emplois Création de trois contrats de projet  
Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Délibération du Bureau du 27 mars 2025  
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

**Commission Annuelle Prospective des Emplois Crédit de trois contrats de projet**

**Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)**

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°1	19/03/2025	Favorable

Inscription budgétaire
« Charges de personnel »
Budget principal

**Résumé :**

Dans le cadre de la commission annuelle prospective des emplois 2025 (CAPE 2025), il est proposé la création de 3 contrats de projet.

En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Aussi, il est proposé le recrutement d'agents contractuels pour mener à bien les projets suivants :

- assurer la conduite de la mission d'économie circulaire au service Environnement et cadre de vie,
- porter le projet sur les circuits alimentaires de proximité au département Transition Ecologique
- mener la démarche de médiation dans le cadre des travaux sur l'espace public au Département des Mobilités

En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Aussi, il est proposé le recrutement d'agents contractuels pour mener à bien les projets suivants :

- 1 contrat de projet sur la mission d'économie circulaire au service Environnement et cadre de vie,
- 1 contrat de projet sur les circuits alimentaires de proximité au département Transition Ecologique,
- 1 contrat de projet pour initier la démarche de médiation dans le cadre des travaux sur l'espace public.

Les deux premiers contrats de projet sont financés par des recettes (coût zéro).

Le troisième contrat de projet (médiation sur l'espace public) a un impact sur la masse salariale estimé à 60 000 € en année pleine.

**1. Chargé de mission Economie Circulaire**

Grand Besançon Métropole vient d'adopter son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont l'objectif est de définir la feuille de route de transition écologique du territoire de manière systémique, intégrant notamment l'enjeu de réduire la consommation de ressources et la production de déchets dans nos cycles de production.

L'objectif de ce contrat de projet est d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire et un plan d'action sur la base du référentiel ADEME « territoire engagé pour la transition écologique ».

Les missions seront les suivantes :

1- Elaborer une stratégie en matière d'économie circulaire et un plan d'action sur la base du référentiel Ademe « Territoire engagé pour la transition écologique » :

- Réaliser un état des lieux des pratiques du territoire sur la base du référentiel,
- Elaborer une stratégie et définir un plan d'action en concertation avec les parties prenantes et ayant au préalable défini une méthodologie adaptée,
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action.

2- Développer une expertise dans le domaine de l'économie circulaire et sensibiliser/former/informer les acteurs (internes/externes) :

- Assurer une veille sur les champs de l'économie circulaire et être force de proposition en conséquence,
- Informer et sensibiliser les élus, les services techniques, les acteurs du tissu économique local,
- Contribuer à la communication et à la visibilité des dispositifs, démarches et projets en matière d'économie circulaire.

3- Accompagner la mise en œuvre de certains projets, dont celui de matériau-thèque sur le territoire de GBM

4- Etre en appui aux politiques de transition écologique :

- Référent du service achat pour la mise en œuvre de clauses environnementales (référent SPASER)

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée de 4 ans à compter du recrutement,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'attaché ou d'ingénieur,
- Régime indemnitaire différent.

## **2. Chargé de gestion agriculture – alimentation**

Dans le cadre de la labellisation de Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 Grand Besançon Métropole s'est engagé sur un plan d'actions : des projets alimentaires mettre en œuvre et notamment d'engager 5 nouvelles communes dans le dispositif.

Des « objectifs territoriaux » sont en cours de discussion avec l'Ademe et feront l'objet d'une contractualisation dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (avec des attendus précis de réalisation, à venir).

Les missions seront les suivantes :

1- Contribuer à la mise en œuvre du PAT de Grand Besançon Métropole en lien avec la chargée de mission agriculture-alimentation :

- Gérer les ateliers de cuisine « Anim'Alim » et développer cette activité, suivre le marché public dédié, assurer le lien avec les prestataires et réaliser le bilan annuel,
- Développer de nouveaux partenariats avec des structures spécialisées dans le domaine de l'éducation à l'alimentation et mettre en place des actions concrètes,

- Participer aux rencontres des acteurs de la restauration collective et développer la démarche « mon restau responsable » sur le territoire,
- Appuyer le service environnement sur les questions de la protection de la ressource en eau (suivi des expérimentations et actions).

2- Participer au développement des PAT communaux et à l'accompagnement des communes mobilisées :

- En fonction du plan d'action élaboré par chacune de des communes, mettre en place des actions concrètes en lien avec les habitants et les partenaires du PAT (action en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la justice sociale...).

3- Développer le réseau des acteurs du PAT sur le territoire de GBM :

- Impulser de nouveaux partenariats et faire connaître la démarche du PAT sur le territoire

4- Appuyer la chargée de mission à la gestion de la pépinière d'activité maraîchère des Andiers :

- Organiser et animer des visites de terrain, notamment sur le site de la pépinière maraîchère,
- Suivre et gérer les marchés et procédures réglementaires relatifs au fonctionnement du site,
- Etre le relais et le garant des travaux nécessaires au fonctionnement du site, en lien avec les occupants, et faire le lien avec les services techniques de GBM, (anticipation, validation et commande des travaux nécessaire au bon fonctionnement du site).

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée de 3 ans à compter du recrutement,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade de rédacteur ou de technicien,
- Régime indemnitaire différent.

### **3. Chargé de médiation – Travaux sur l'espace public**

L'objectif est d'assurer une communication efficace entre les différents acteurs impliqués, notamment les riverains, les usagers de la route, les entreprises de travaux et les services impliqués de GBM.

Les missions seront les suivantes :

1- Information et sensibilisation : Informer les riverains et les usagers des travaux à venir, de leur durée, de leur impact sur la circulation et des mesures mises en place pour minimiser les désagréments. Cela peut inclure la distribution de flyers, l'organisation de réunions d'information ou l'utilisation de supports numériques,

2- Écoute et dialogue : Être à l'écoute des préoccupations et des besoins des habitants et des usagers. Le chargé de médiation doit recueillir les avis, les suggestions et les plaintes pour les transmettre aux responsables des travaux,

3- Gestion des conflits : Intervenir en cas de tensions ou de conflits entre les différents acteurs (riverains, entreprises, autorités) pour trouver des solutions amiables et apaiser les situations,

4- Coordination avec les parties prenantes : Travailler en étroite collaboration avec les entreprises de travaux, les services et les autres parties prenantes pour assurer une bonne coordination des actions et une communication fluide,

5- Suivi de l'avancement des travaux : Assurer un suivi régulier de l'avancement des travaux et informer les parties concernées des évolutions, des modifications de planning ou des imprévus,

6- Mise en place de solutions alternatives : Proposer des solutions pour minimiser l'impact des travaux sur la circulation et la vie quotidienne des riverains, comme des déviations ou des aménagements temporaires,

7- Évaluation de la satisfaction : À la fin des travaux, évaluer la satisfaction des riverains et des usagers concernant la gestion des travaux et la qualité de la communication. Cela peut se faire par le biais de questionnaires ou d'entretiens,

8- Rédaction de rapports : Rédiger des rapports sur les interactions avec les riverains, les problèmes rencontrés et les solutions apportées, afin de rendre compte aux autorités compétentes et d'améliorer les futures opérations de médiation.

Ces missions visent à garantir une meilleure acceptabilité des travaux par la population et à réduire les nuisances liées à ces opérations, tout en favorisant un climat de confiance entre les différents acteurs.

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée de 3 ans à compter du recrutement,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'attaché,
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité, le Bureau :

- Autorise le recrutement de trois agents contractuels pour mener à bien les opérations suivantes : « Elaboration d'une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire » « mise en œuvre du projet alimentaire territorial sur le territoire de GBM » et « médiation dans le cadre des travaux sur l'espace public » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- Autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

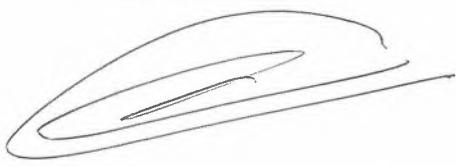
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Franck RACLOT  
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon